



110, rue Racine Est
Chicoutimi QC G7H 1R2
418-543-5222
Autisme02.com
fondationjeanallard@autisme02.com

PROPOSITION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE

Comment s'inscrire :

Merci d'avoir retenu la Fondation Jean-Allard pour la cause de l'autisme pour votre prochaine activité bénéfice. Veuillez compléter le formulaire et nous le faire parvenir

A. Les contacts :

- Nom de votre organisation :
- Nom du responsable :
- Courriel :
- Adresse :
- Téléphone () - Bureau :() -
Membres du comité :

B. L'activité :

- Nom de l'activité :
- Date prévue
- Heure :
- Lieu :
- Adresse :

C. Description du projet :



110, rue Racine Est
Chicoutimi QC G7H 1R2
418-543-5222
Autisme02.com
fondationjeanallard@autisme02.com

D. Le budget, prévisions:

REVENUS

Revenus bruts prévus : \$
Nombre de participants prévus :
Revenus par participants : \$

DÉPENSES

Frais de location : \$
Nourriture/boisson \$
Imprimerie-impression : \$
Publicité : \$
Permis et ou assurance : \$
Prix de présences : \$
Divers : \$

REVENUS NETS PRÉVUS \$

Notes/ commentaires supplémentaires au sujet du la proposition de projet.



110, rue Racine Est
Chicoutimi QC G7H 1R2
418-543-5222
Autisme02.com
fondationjeanallard@autisme02.com

VEUILLEZ PRENDRE NOTE :

°Sur demande, la Fondation Jean-Allard peut émettre un reçu pour usage fiscal équivalant à la valeur nette du don, aux participants (voir la politique d'émission des reçus);

°La Fondation Jean-Allard n'est pas responsable des engagements pris par le comité organisateur de votre activité de collecte de fonds ;

°La Fondation Jean-Allard n'est pas responsable de la vente de vos billets si vous devez vendre des billets pour votre activité ;

°La Fondation se réserve le droit de faire annuler votre activité si elle n'est pas d'accord avec l'utilisation qui est faite de son nom et de son logo ;

°Votre comité organisateur dégage la Fondation Jean-Allard de toute responsabilité de quelque nature que ce soit reliée à l'activité bénéfice et si le cas échéant, prend charge de toute poursuite résultant de ladite activité.

°Vous devez vous engager, au nom de votre organisation, à remettre les profits à la Fondation Jean-Allard dans les 45 jours suivants l'activité.

°Vous acceptez, au nom de votre organisation, de faire approuver par la Fondation tout le matériel publicitaire et promotionnel relatif à l'activité, de même que l'utilisation de son logo.

°Vous vous engagez, au nom de votre organisation, à respecter cette entente.

Signature du requérant :

Date :

Nom du représentant de
l'organisation :
(en lettres moulées)

2022-01-13